

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DUCLOS, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 04/04/2022**

**Etaient présents :** Dominique DUCLOS, Christelle LE TALLEC, Jean-Paul GUILLON, Sylviane HENNEQUIN, Christian FOURNAGE, Pascal LHOTELAIN, Francine ROUSSEAU, Elie SMITH, Karima BOUGHAFI, AFONSO Angela, Yves LE GOFF, Akim MAIBECHE, Nadia CALLOT.

**Absents excusés :** Pauline GUEDON (Pouvoir à C. LE TALLEC)

Vanessa CINNA

Vincent GUEDON (Pouvoir à D. DUCLOS)

Jérémy MAYET

Véronique RUFIN

Bernard CHAINTRON

**Secrétaire de séance :** Francine ROUSSEAU

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/02/2022**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 22 février 2022 à l'unanimité.

**Compte Administratif 2021**

Le compte administratif est le bilan de l'année N-1. Pour que les résultats de l'année antérieure puissent être reportés au Budget Primitif, le Conseil Municipal doit voter préalablement le Compte administratif.

Les opérations du compte administratif 2021 sont les suivantes (vous trouverez le détail des écritures par article budgétaire dans la pièce jointe : exercice précédent/Total réalisé) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.480.773,42	1.734.149,14
Section d'investissement	2.604.330,76	1.547.245,80

Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur LE GOFF demande au conseil municipal de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2021.

### Compte de gestion 2021

Les opérations du compte de gestion 2021 du Receveur de CHARLY-SUR-MARNE sont les suivantes (égales au Compte Administratif) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.480.773,42	1.734.149,14
Section d'investissement	2.604.330,76	1.547.245,80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2021.

### Affectation du résultat

#### Résultats de l'année 2021 :

Fonctionnement : 253.375,72€

Investissement : 636.569,76 €.

Solde Global : 889.945,48 €.

Cette année, il n'y a pas de besoin de financement, car les deux sections sont en excédent.

Etant donné le grand nombre de projets d'investissements, Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement en investissement, soit la somme de 253.375,72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'affecter la somme de 253.375,72 € en investissement.

### Vote des taux des taxes

Les taux de Taxe Foncière (bâti et non bâti) et de Contribution Foncière des Entreprises restent inchangés.

Monsieur le Maire et sa municipalité ne souhaitent pas augmenter le taux des taxes, comme il avait été promis lors de la campagne électorale.

Monsieur le Maire propose de voter les taux des taxes de la manière suivante (la taxe d'habitation ayant été supprimée) :

	<b>Taux d'imposition communaux proposés pour 2022</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	Taxe supprimée
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	49,26
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	30,69
<b>C.F.E.</b>	20,10

Monsieur LE GOFF demande si seuls les taux des taxes de la Communauté de Communes vont augmenter. Monsieur le Maire répond que le vote aura lieu le 14 avril prochain à Viels-Maisons, et qu'en effet, la Communauté de Communes a proposé une augmentation des taxes afin de palier aux nouvelles compétences attribuées aux EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de voter les taux des taxes tels que présentés ci-dessus.

**Budget Primitif 2022 : - Section de fonctionnement  
- Section d'investissement**

Pascal LHOTELAIN, Vice-Président de la Commission de finances présente le budget.

Pour rappel, le Budget Primitif est un acte de prévisions et d'autorisations des dépenses et des recettes. Il est voté par chapitre.

La Commission de Finances s'est réunie le mardi 5 avril, et vous propose le budget suivant :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	656.920,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	586.500,00
Chapitre 014 – Atténuations de produits	60.355,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	253.350,00
Chapitre 66 – Charges financières :	61.000,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :	56.733,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	28.302,00

**Total dépenses de fonctionnement : 1.703.160,00**

**Recettes de Fonctionnement :**

Chapitre 013 – Atténuation de charges :	10.000,00
Chapitre 70 – Produit des services, du domaine :	53.600,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	980.190,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	602.860,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	56.000,00
Chapitre 76 – Produits financiers :	10,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	500,00

**Total recettes de fonctionnement : 1.703.160,00**

La section de fonctionnement est arrêtée à 1.703.160,00 €, équilibrée en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal adopte la section de fonctionnement à l'unanimité.

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

Opération		Budget 2022		Budget 2021
N° Opération	Nature opération	RAR 2021	Propose 2022	
16.08	GROUPE SCOLAIRE	64 125.82€	+150 000.00€	214 125.82€
17.01	PARKING DE LA GARE	47 163.60€	0€	47 163.60€
18.04	VIDEO PROTECTION	34 432.66€	-20 000.00€	14 432.66€
20-01	TRAVAUX RUE BEAUREPAIRE	50 000.00€	+200 000.00€	250 000.00€
20-05	TRAVAUX THEATRE MASCARA	165 000.00€	-150 000.00€	15 000.00€
21-01	MATERIEL INFORMATIQUE 2183	25 000.00€	-20 000.00€	5 000.00€
	MOBILIER GROUPE SCOLAIRE 2184	39 573.21€	-20 000.00€	19 573.21€
21-03	AMENAGEMENT ESPACES VERTS	23 659.40€	0€	23 659.40€
21-04	SECURISATION ENTREE VILLAGE	130 000.00€	-75 000.00€	55 000.00€
21-10	TERRAINS TENNIS (Budget participatif)	15 000.00€	0€	15 000.00€
21-11	DAB	20 000.00€	-10 000.00€	10 000.00€
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>613 954.69€</b>	<b>+55 000.00€</b>	<b>668 954.69€</b>
22-01	AMENAGEMENT MEDIATHEQUE PROJET « LE BIDULE »			25 000.00€
22-02	VOIRIES 2022			50 000.00€
22-03	AIRE DE JEUX			25 000.00€
22-04	AMENAGEMENT RESERVE N°8			75 000.00€
22-05	CREATION MAISON ASSISTANTES MATERNELLES			20 000.00€
22-06	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES			15 000.00€
	<b>SOUS TOTAL</b>			<b>210 000.00€</b>
	1641 EMPRUNTS			1 053 200.00€
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			4 000.00€
	020 DEPENSES IMPREVUES			133 202.33€

	041 OPERATIONS D'ORDRE (238)			118 529.48€
	<b>SOUS TOTAL</b>			<b>1 308 931.81€</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 187 886.50€</b>

**Recettes :**

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	636 569.76€
024	PRODUITS DE CESSION	95 000,00€
10222	FCTVA	338 000,00€
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	10 000.00€
1068	REPORT DE FONCTIONNEMENT	253 375.72€
1321	SUBVENTIONS ETAT – DETR-DSIL	397 000.00€
1323	SUBVENTIONS DEPARTEMENT (API APV)	297 970.00€
1311	ORGANISME ETAT (CAF)	10 134.00€
165	DEPOTS ET CAUTIONEMENTS RECUS	3 005.54€
2804131	AMORTISSEMENT	28 302.00€
041	OPERATION D'ORDRE	118 529.48
	<b>TOTAL</b>	<b>2 187 886.50 €</b>

La section d'investissement est arrêtée à **2.187.886,50 €**, équilibrée en dépenses et en recettes.

Francine ROUSSEAU s'interroge concernant le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles. Monsieur le Maire explique que des locaux sont vides (ancienne école maternelle et primaire) et qu'il serait dommage de laisser ces locaux périliter. La Commune a trouvé des porteurs de projet soutenus par les services de la CAF et de la PMI. Ce dossier est en cours d'étude. Il reviendra vers le Conseil Municipal dès que ce projet sera plus avancé.

Nadia CALLOT demande des précisions concernant la réserve N°8. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'aménagement de l'entrée du futur lotissement du Grand Clos.

Le Conseil Municipal adopte la section d'investissement à l'unanimité

## Demande de subvention CAF : Projet « Le Bidule »

Lors de la séance du 22 février 2022, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de la Médiathèque par l'Association du Coin, gestionnaire du projet « Le Bidule ».

Concernant ce projet, des aménagements des locaux sont à prévoir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès des services de la CAF concernant ce projet.

Plusieurs devis nous ont été fournis.

Le montant de l'ensemble de ces aménagements (matériel informatique, mobilier, aménagement) s'élève à 24.334,00 € HT.

La CAF pourrait subventionner ce projet à hauteur de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de subvention auprès des services de la CAF pour le projet de l'Association du Coin.

## DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des biens qui ont fait l'objet d'une vente sur la Commune. :  
La Commune a le droit de préempter dans le cas où une parcelle serait susceptible de faire l'objet d'un projet communal.

7 rue Leduc de la Tournelle	AB 188	60 ca
9 rue Leduc de la Tournelle	AB 189	1 a 26 ca
Rue des Sablons (Appartement)	AB 516	8521 m <sup>2</sup>
1 rue du Crochet	AC 176	306 m <sup>2</sup>
39 Le Mesnil Haut <i>La Grimace</i>	AI 61	28 a 7 ca
Impasse du Village	AB 342	1 a 0 ca
Impasse du Village	AB 346	35 ca
Impasse Denise	AB 333	33 ca
7 rue Porteneuve <i>Le Couvent (chambre)</i>	AB 473	99 a 84 ca
Résidence les Sablons (appartement)	AB 516	8521 m <sup>2</sup>

## Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Nogent Historique. Il s'agit d'un courrier de remerciements suite à la subvention votée pour l'Association.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de Monsieur CARQUIN, en sa qualité de Délégué Départemental de l'Education Nationale. Ce courrier est adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Ce courrier a pour objet la sécurité des enfants scolarisés à Nogent l'Artaud, aux abords immédiats de l'école Les Marronniers.

Monsieur CARQUIN y évoque la sécurité au pied des ruines de l'ancien couvent des Clarisses.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rendez-vous lui sera donné prochainement.

Monsieur le Maire tient à préciser que le projet du Groupe Scolaire a été validé par le précédent Conseil Municipal, dont Monsieur CARQUIN faisait partie. Ce projet avait été, dans un premier temps, validé par tous les services de l'Etat (ABF, services de la DDT, cabinets de contrôle, services de l'Education Nationale) sans clôture séparative entre les ruines et le chemin d'accès au Groupe Scolaire. Il a ensuite été rajouté une clôture afin d'éviter que les enfants puissent accéder aux ruines.

Monsieur le Maire tient à préciser également que l'Association Nogent Historique a fait des travaux de consolidation des ruines il y a quelques années.

Monsieur le Maire précise également qu'un contrôle de sécurité est obligatoire pour les établissements recevant du public préalablement à l'ouverture. Ce contrôle a autorisé l'ouverture du bâtiment.

Christelle LE TALLEC informe les membres du Conseil Municipal des manifestations à venir. Le comité des fêtes organisera la fête patronale le dimanche 29 mai prochain. Elle rappelle également que la Commune organise chaque premier samedi du mois un marché des producteurs.

Le Comité des Fêtes organisera également le Festival de l'Omois qui aura lieu le vendredi 15 juillet sur la place de l'Optique. Le comité des Fêtes aura besoin d'une quarantaine de bénévoles.

D'autre part, la Nonogentaise organisera cette année, le 15 mai prochain, une course cycliste.

Concernant les cérémonies patriotiques, Sylviane HENNEQUIN informe les membres du Conseil Municipal que la cérémonie prévue le 24 avril aura lieu le 21 avril prochain à 18h00 (décalage proposé par la Préfecture en raison du scrutin). La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h00.

Nadia CALLOT s'interroge sur l'accueil des familles ukrainiennes.

Monsieur le Maire informe que des réunions ont été organisées par les services de l'Etat. Une application est à disposition des particuliers sur le site de la Préfecture. Elle a été communiquée sur « Panneau Pocket ».

Concernant la Commune de NOGENT L ARTAUD, c'est COALIA qui gère ce dossier. L'OPAL s'est mobilisé, et c'est la Ville de CHATEAU-THIERRY qui organise les besoins.

Yves LE GOFF précise qu'il y a des besoins en matériel pour équiper les logements.

Jean-Paul GUILLON expose les travaux en cours sur la Commune :

- Les travaux rue Beaurepaire sont en cours (Route barrée)
- Des travaux ont lieu actuellement en face de la Cabane à Sucre. Ces travaux sont prévus pour la semaine
- Une campagne de rebouchage de trous est en cours sur la Commune et les Hameaux.
- Concernant l'arbre sur l'église, une entreprise s'est déplacée ce jour, mais n'était pas suffisamment équipée. Cette opération est en cours.
- Un membre de la Fédération de chasse a été mandaté afin d'éliminer les corbeaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aire de fitness a été installée à proximité du City stade.

Concernant le projet de parking de la gare, la SNCF a été relancée deux fois.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,  
Le Conseiller Départemental,  
Dominique DUCLOS.